

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JUILLET/107	OBJET : MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION - DECHETTERIE NANGIS
<u>Date du conseil municipal</u> 08/07/2021	
<u>Date de la convocation</u> 02/07/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 02/07/2021	

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 2 juillet 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Catherine OUSSET
- Valérie JACKY représentée par Angélique RAPPAILLES
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Michel BILLOUT représenté par Clotilde LAGOUTTE

Monsieur Armand DE MAIGRET est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal de Nangis n°98/003, en date du 28 avril 1998, portant sur la mise à disposition du terrain « déchetterie » au SICTOM de Provins pour la réalisation de la déchetterie intercommunale,

VU la délibération du Conseil Municipal de Nangis n°99/107, en date du 30 novembre 1999, portant sur la mise à disposition d'un terrain au SICTOM pour réaliser une unité de compostage,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour lesdites conventions de mise à disposition et de confirmer les engagements réciproques de la Commune de Nangis et du SMETOM-GEEODE,

VU le projet de convention établi à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention d'occupation pour la déchetterie de Nangis annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 juillet 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 19/07/2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 19/07/2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210719-2021-JUIL-107-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021